PROCÉS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOÛT 2026

L'an deux-mille vingt-six, le 27 août à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de CARSAC-AILLAC, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Patrick BONNEFON, Maire
Présents : BONNEFON Patrick, GAUCHOT Jean-Yves, JARDEL Fabienne, LESUEUR Mickaël, LESUEUR-CHATEL Régine, MALARDIER Damien, MONDAMERT Marc, MORVILLEZ Aude, NIMAL Isabelle, TRAVERSE Jean-Pierre, TRÉFEIL Marie, TRÉFEIL Monique, TREILLE Patrick
Absents excusés : BERNARD Stevens, CORDIER Christelle, DEBETAZ Martine, GOUNARIS Sophie, MIRANDE Nicolas, PAUL Sylvain
Procurations : BERNARD Stevens à TRAVERSE Jean-Pierre - CORDIER Christelle à LESUEUR-CHATEL Régine – DEBETAZ Martine à JARDEL Fabienne GOUNARIS Sophie à TRÉFEIL Marie – MIRANDE Nicolas à BONNEFON Patrick PAUL Sylvain à TREILLE Patrick
GAUCHOT Jean-Yves a été désigné(e) secrétaire de séance
Date de convocation : 17/08/2026

Adoption du PV de la séance du 23/06/2026
Le Maire rappelle les points abordés lors de la séance ; pas de remarques, PV approuvé à l'unanimité.

Urbanisme : Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) propriété Monribot
Le Maire fait part de la DIA n°IA 024 082 26 D0013 reçue en Mairie concernant les parcelles cadastrées AM 69 et AN 162 situées Route de Gourdon pour un prix de vente de 700 000 € à la SARL Victoria.
Isabelle Nimal prend la parole : « Monsieur le Maire, concernant la délibération relative à l'implantation d'un supermarché, je souhaite signaler que je suis moi-même commerçante dans le bourg et que j'ai pris publiquement position contre ce projet, notamment par le biais d'une pétition. Afin d'éviter toute ambiguïté et de garantir la sérénité du vote, je souhaite me déporter sur cette délibération. Je ne prendrai donc pas part aux débats ni au scrutin. Je vous remercie de bien vouloir faire mention de mon retrait au procès-verbal ». Le Maire répond qu'il allait le lui demander.
Damien Malardier prend la parole en précisant que lors de la réunion publique, Monsieur Bonnefon avait dit que la commune s'opposerait au projet s'il devait porter préjudice aux commerces du bourg ; il remet au Maire la pétition contenant près de 1 300 signatures dont 328 carsacois.
Jean-Yves Gauchot prend la parole et explique que la commune n'a pas de projet en remplacement et surtout qu'elle n'a pas les moyens financiers pour l'acquisition ainsi que tous les frais et investissements à faire ; il précise que lui-même a changé d'avis et que le projet semble plutôt attractif pour la commune.
Patrick Bonnefon confirme que la commune n'a pas de projet et qu'il en faut un pour préempter ; il ajoute qu'il s'agit d'un projet de U Express qui apporterait une offre différente sur le territoire et que le projet prévoit l'acquisition de commerces et le dédommagement des professionnels dont le garage et le SPAR. La décision à prendre par la commune est celle de préempter, c'est-à-dire se substituer à l'acquéreur, ou non. Le tiers au moins des membres demande un vote à bulletin secret. Résultat des votes :
Nombre de bulletins : 18
Bulletins blancs : 1
Suffrages exprimés : 17
Pour : 1
Contre : 16
Par 16 voix contre, 1 voix pour et 1 vote blanc, le Conseil Municipal **Décide** de renoncer à exercer le droit de préemption concernant la DIA n°IA 024 082 26 D0013.
Isabelle Nimal reprend la parole et affirme que le Maire a fait de la désinformation pour faire voter le Conseil Municipal et qu'il aurait fallu, comme indiqué dans le PV du 23/06/2026, un Conseil Municipal extraordinaire pour en discuter.

SICTOM : aménagement de 3 bornes Route de Saint Rome près des Arcades
Le Maire présente la proposition du SICTOM pour l'installation de 3 bornes semi-enterrées (1 ordures ménagères, 1 emballages et papier et 1 verre) près des nouveaux logements des Arcades Route de Saint Rome ; le coût estimatif est de 12 966.00 € TTC pour l'achat des bornes pris en charge intégralement par le SICTOM et 4 956.00 € TTC pour les travaux de VRD pris en charge pour moitié par la commune (moins la récupération de la TVA) soit 2 071.51 € TTC.
Après discussion et délibération, le Conseil Municipal décide de demander au SICTOM une nouvelle proposition avec 3 bornes enterrées.

Finances : Fonds de soutien aux communes sinistrées par les incendies
Le Maire donne lecture d'un communiqué de l'Association des Maires de France (AMF) qui a créé un fonds de soutien affecté aux communes sinistrées. Le Maire propose de faire un don de 10 000 €, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Convention avec l'Association Maison Doussot - Résiliation

Le Maire informe ou rappelle que la Maison Doussot est un lieu public dont les travaux ont été largement financés par les fonds publics de l'Europe, de l'État et du Département ainsi que de la commune et que l'objectif de la convention avec l'association Maison Doussot était d'être reconnu Tiers-lieu par la Région Nouvelle Aquitaine pour bénéficier notamment d'un emploi financé ; la Région n'a pas validé cette reconnaissance car il en existe un à Sarlat « la Pelle aux idées » qui est trop proche géographiquement. Comme l'objectif n'a pas pu être réalisé, le Maire propose de reprendre la gestion du bâtiment pour être la maison de toutes les associations et plus un local au bénéfice exclusif d'une seule association.
Isabelle Nimal prend la parole pour informer qu'à la Préfecture, le bureau déclaré n'est pas le même que celui qui a signé la convention et que la convention n'a donc pas de valeur et qu'elle demande comment la commune a pu signer une convention et verser une subvention sans vérifier ; le Maire répond que l'association règle, depuis la signature, un loyer de 300 € par mois et que la commune verse une subvention de 600 € pour compenser les mois de juillet et août sans activité et occupés par le marché gourmand.
Régine Lesueur-Chatel prend la parole et indique que lors de l'assemblée générale de renouvellement du bureau, les personnes en place étaient de bonne volonté mais en bout de course et demandaient de l'aide pour continuer ; elle demande à Isabelle Nimal pourquoi ils n'ont pas proposé leur aide pour épauler le bureau en place plutôt que d'attendre la démission du bureau pour proposer un nouveau bureau ? La commune souhaite seulement reprendre la main sur la salle.
Isabelle Nimal demande qui était l'adjoint en charge des associations lors du dernier mandat ? Patrick Bonnefon répond que c'était Jacques Hurtaud démissionnaire en cours de mandat, poste non renouvelé et la gestion a été assurée par les autres adjoints et le Maire.
Isabelle Nimal demande qu'il soit noté que les co-présidents signataires de la convention ne sont pas officiels et donc ne peuvent être garants des comptes.
Patrick Bonnefon répond que c'est une raison supplémentaire pour résilier la convention et reprendre la gestion ; il met la décision au vote : par 17 voix pour et 2 voix contre, le Conseil Municipal décide de résilier la convention.

Convention avec l'Association les Récup'Acteurs

Le Maire donne lecture d'une convention de prêt entre l'Association et la Commune pour le prêt de matériel par l'Association pour des manifestations organisées par la Médiathèque, le Séchoir, les Arts du Feu...
Le prêt de matériel étant réservé aux adhérents, il est proposé d'adhérer à l'Association pour un montant de 6 € par an.
Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité l'adhésion et la signature de la convention.

Compte-rendu et questions diverses

- Rentrée scolaire 2026 : Fabienne Jardel donne plusieurs informations : 116 élèves inscrits dont 12 au bus scolaire ; installation de nouveaux vidéo projecteurs ; pose de films de protection solaire, de films sans tain et de stores en cours ou à venir ; isolement des combles en préparation ; demande d'aide financière en cours pour l'achat des climatisations mobiles ; devis en cours pour des plantations d'arbres dans la cour de l'école...
Par ailleurs, changement de local pour le stock de l'APE ; idées pour améliorer l'organisation du restaurant scolaire notamment pour le bruit avec des espaces séparés selon les niveaux ; arrivée d'une nouvelle enseignante en petite section ; gros travaux à la garderie à l'étage avec la création d'un accès avec escalier extérieur pour début octobre en principe ; installation téléphonique rénovée avec un appareil par classe.

- Expérimentation Centre médical : Jean-Yves Gauchot fait une présentation : ouverture au public le 07/09 avec 2 médecins urgentistes expérimentés, sans RV jusqu'au 12/09 puis sur RV par téléphone à partir du 14/09 ; les médecins sont logés et mise à disposition de matériel par la commune ; il s'agit d'un centre de premiers soins avec pour fonction de désengorger les urgences... il s'agit d'une expérimentation en espérant à la clé une installation ; petit matériel de base (défibrillateur portable, matériel de suture...) pour un montant de 2 500 € HT, devis en cours pour un échographe portable.
Patrick Bonnefon informe que le cabinet Medinopia est en négociation avec un gynécologue roumain pour remplacer le Docteur Kanaté.

- Salon de l'Emploi en Périgord Noir samedi 14 novembre 2026 : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le prêt de la salle des fêtes pour l'organisation du salon de l'emploi en contrepartie du logo et d'un encart publicitaire de la commune sur les supports de communication, les brochures et les réseaux sociaux ainsi que d'un stand sur le salon si besoin ; public estimé entre 400 et 500 personnes.

- SICTOM du PN : Jean-Yves Gauchot fait le compte-rendu d'une réunion avec le SICTOM : meilleure information et communication entre le SICTOM et les communes pour les tournées ; nettoyage de plusieurs points de collecte ; plusieurs points font l'objet d'incivilités, notamment celui de Vialard qui va être déplacé ; examen en cours sur l'installation d'une collecte sur l'aire camping-car ; communication appuyée sur les incivilités et leurs sanctions.

- Questions diverses communiquées par Isabelle Nimal

Comment connaître l'élu de permanence et comment avoir son contact ?
Patrick Bonnefon : en premier lieu c'est le Maire puis les Adjoints dans l'ordre du tableau ; notamment de nombreux appels pour des chiens errants dangereux.

Serait-il possible de nettoyer le chemin de halage entre les Bories et la halte nautique ?
Patrick Bonnefon : il s'agit d'un chemin privé avec seulement obligation de laisser le passage de piétons.

Le nettoyage des rues d'Aillac est-il prévu, ainsi que le rebouchage des trous dus aux fortes pluies ?
Patrick Bonnefon : le nettoyage du bourg d'Aillac a commencé et est en cours, notamment problème de dangerosité d'un coffret électrique.

Rue Nelson Mandela les gens roulent vite, est-il possible de passer la route à 30 km/heure par rapport à l'école ?
Patrick Bonnefon : problème de vitesse surtout aux heures d'entrée et de sortie de l'école ; possibilité de limiter la rue à 30km/h avec panneaux signalisation et arrêté municipal.

À qui doit-on signaler les problèmes de voirie sur les départementales de Carsac ?
Patrick Bonnefon : ces problèmes doivent être signalés à la mairie qui transmet l'information à l'Unité d'Aménagement de Sarlat.

Les Kbis des exposants des marchés ont-ils été vérifiés comme demandé ? certains ne correspondent pas aux produits qui sont vendus... les exposants respectent-ils ce qu'ils doivent vendre et est-ce vérifié ?
Régine Lesueur-Chatel : une réunion va être organisée durant laquelle tous les documents seront consultables ; une réorganisation des formalités d'inscription aux marchés est prévue pour 2027.
Isabelle Nimal fait part que quelques personnes auraient été malades...

Est-ce que le groupe électrogène est à nouveau fonctionnel ?
Patrick Treille : vérification du groupe prévue en septembre mais matériel très ancien et sans fonctionnement prolongé.

Autres questions subsidiaires :

Isabelle Nimal demande où en est-on de l'autorisation pour les caméras ?
Patrick Treille : demande d'autorisation déposée par l'entreprise d'installation du matériel ; toujours en attente de retour de la Préfecture.

Damien Malardier demande à quelle vitesse est calibré le feu récompense ?
Patrick Treille : feu calibré à 40 km/h mais remis à 50 km/h depuis ce jour.

Le Maire fait part de l'intervention de Laurent Travers dans une conférence pour les chefs d'entreprise de + de 3 salariés en sa qualité de dirigeant et manager sportif le 24 septembre à Montignac.

Prochain Conseil Municipal : Jeudi 15/10/2026 2026 à 18h00.

La séance est levée à 20h00
Le secrétaire de séance, Jean-Yves GAUCHOT

Le Maire, Patrick BONNEFON



